



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 30 HIJA 1433 (15 NOVEMBRE 2012)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a approuvé le projet de décret suivant :**

- ↳ **Projet de décret n° 2-12-415 instituant une indemnité de services rendus par le ministère des habous et des affaires islamiques (L'Institut Royal de recherche dans l'histoire du Maroc).**

*Approuvé sous réserve de renvoyer la fixation de la liste des publications visées à l'article 1<sup>er</sup> à un arrêté conjoint du ministre des habous et des affaires islamiques et du ministre de l'économie et des finances.*

**II. Le Secrétaire général du gouvernement a présenté le plan d'action législatif proposé durant la législature en cours.**

A ce titre, il a présenté un exposé détaillé sur les domaines réservés à Sa Majesté le Roi par la Constitution.

Ensuite, il a présenté le plan d'action législatif susvisé en mettant l'accent sur ses références, ses objectifs et la méthodologie suivie pour son élaboration ainsi que son contenu.

A noter que le plan d'action dont il s'agit comprend 232 projets de textes répartis comme suit :

- 39 projets de textes pour la mise en application des dispositions de la Constitution ; et
- 193 projets proposés par les autorités gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental adopté par le parlement.

En outre, il est à signaler que, conformément à l'article 92 de la Constitution, le conseil du gouvernement a approuvé pendant la législature en cours 83 projets de lois (dont 43 projets ont été adoptés par le conseil des ministres).